à Henri II pour le supplier de conjurer le danger par une prompte intervention. Ils lui remontrèrent que, si la modération l'emportait, l'Eglise était perdue et l'autorité royale renversée, vu que les modérés « ne tenoyent aucun compte de ses loix et ordonnances. »

Le roi prit au sérieux cet avertissement et alla tenir un lit de justice au parlement, comptant bien que sa seule présence suffirait pour intimider tout le monde. Le tour d'Anne Du Bourg arriva. Voici en substance ce qu'il dit. Il parla d'abord de la Providence, à qui tout doit obéissance; puis, passant en revue les divers crimes qui se commettaient chaque jour, il dit qu'il en était d'abominables, qui non-seulement n'étaient pas permis, mais pour lesquels on professait une tolérance presque respectueuse : comme les blasphèmes contre la majesté divine, les parjures, les débordements de la chair et l'adultère; quant à l'accusation de lèse-majesté portée contre les hérétiques luthériens, il la déclara fausse et mensongère, attendu que les hérétiques priaient Dieu pour le roi; que le seul reproche mérité par eux était de demander l'abolition des abus et des vices de l'Eglise romaine, fait pour lequel on ne pouvait les condamner à mort. « Ce n'est pas chose de petite importance, dit-il en terminant, que de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de Jésus-Christ. » Le roi, qui avait l'oreille chatouilleuse à l'endroit de l'adultère, puisque à ce moment même Diane de Poitiers était sa maîtresse, le roi n'était pas habitué à voir ses sujets lever la tête devant lui, en conçut une violente colère et résolut de se venger promptement. Séance tenante, Du Bourg fut arrêté et conduit à la Bastille. L'événement produisit une sensation générale; mais « les plus sensez, dit de Thou, voyoient avec douleur que le roi, poussé par de mauvais conseils, fût venu au parlement pour renverser l'ordre des loix, dont il devoit être le protecteur. » Une commission de six membres fut nommée pour instruire le procès. Anne Du Bourg demanda pour juges les membres du parlement, mais le roi les jugea suspects. Dans la commission nommée par ses ordres figuraient Eustache Du Bellay, évêque de Paris et l'inquisiteur Démocharès. L'interrogatoire qu'on fit subir à l'accusé est mémorable à divers titres. On lui demanda s'il croyait aux traditions de l'Eglise. Il répondit qu'il y croyait en tant qu'elles sont prescrites par l'Evangile. « L'Eglise romaine n'a puissance sur nous autres, dit-il, si ce n'est en tant qu'elle est conforme à la pure doctrine de Dieu; elle ne peut nous obliger à autres commandements, pour la nécessité de notre salut, qu'à ceux auxquels nous sommes obligez par la parole de Dieu.... Quant aux conciles, ce sont constitutions des hommes.... Il y a contradiction et répugnance entre eux. Mesme les uns commandent d'abattre les images qui estoyent es temples; les autres ont commandé de les remettre. Les uns ont défendu aux mariez d'estre prestres, aux diacres de se marier; les autres l'ont permis. Les uns ont permis aux bohêmes de recevoir la saincte cène sous les deux espèces, les autres l'ont permis aux prestres seulement. » Sur le chapitre des sacrements et de l'adoration des saints, sa réponse fut également belle : « La communion et commémoration des saincts nous servent d'exemple à nostre vie, et Jésus-Christ luy-même nous a commandé le prier, et s'adresser à luy directement, qui est nostre moyenneur envers Dieu son Père, et est jaloux de ceste gloire. Puisqu'il nous a fait cest honneur de nous asseurer qu'il intercédera pour nous, n'est jà besoin de nous addresser à autre qu'à luy, et serions grandement ingrats de mespriser cest honneur qu'il nous a fait de vouloir luy-mesme estre nostre advocat; comme il est escrit qu'il a purgé noz fautes par son sang précieux, ce seroit un grand blasphème de dire qu'il ne les eust purgées suffisamment, et qu'il y eust un autre purgatoire que sa mort et sa passion. Et quant à la vénération des reliques des saincts, depuis que l'esprit est party de leurs corps, ne les faut vénérer; ce n'est qu'un corps sans âme et sans esprit. »

Dans l'intervalle de ce procès, Henri II était mort; mais les Guises, tout-puissants sous son successeur mineur, se montrèrent encore plus acharnés contre le malheureux Du Bourg, qui fut condamné. Il en appela alors au parlement, qui rejeta son appel une première fois, et ne voulut s'occuper de ce procès que sur lettres patentes du roi. En même temps, Du Bourg lui adressait sa confession de foi, qui fut sa sentence de mort. En effet, le 21 décembre, le parlement rendit l'arrêt suivant : « Veu par la court le procès criminel et extraordinaire faict à l'encontre de Me Anne Du Bourg, conseiller du roi de ladicte court, accusé du crime d'hérésie;... et tout consulté, il sera dit que ladicte court a déclaré et déclare ledict Du Bourg attainct et convaincu du crime d'hérésie, plus à plain mentionné au procès criminel contre luy faict, et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, l'a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potance qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'Hostel de cette ville de Paris, lieu plus commode, au dessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict Du Bourg sera gecté, ars, bruslé et consummé en cendres; et a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les édictz et ordonnances du roy. » Signé De Thou et Barthélemy.

Le supplice eut lieu deux jours après sur la place de Grève. Au pied du gibet, Du Bourg s'écria : « Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Evangile. » En montant l'échelle, il dit à plusieurs reprises : « Mon Dieu, ne m'abandonne pas, de peur que je ne t'abandonne. » Sa mort excita dans toute la France de douloureux regrets.

DU BOURG (Léonore-Marie DU MAINE, comte), maréchal de France, né en 1655, mort en 1739. Il accompagna Louis XIV, en qualité de mousquetaire, aux siéges de Maëstricht et de Dôle, assista à la prise de Condé, au siége de Valenciennes, devint, en 1677, colonel du régiment de Royal-cavalerie, et se distingua à Ypres, à Gand, à Hambourg, à Bitche (1679), à l'armée de Flandre (1683). Nommé brigadier en 1690, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, il se conduisit brillamment à la bataille d'Hochstædt en 1703, et remporta une victoire complète sur les impériaux à Rumersheim (1709). Du Bourg reçut pour ce fait d'armes le bâton de maréchal de France (1724).

DUBOURG (Louis-Guillaume-Valentin), archevêque de Besançon, né à Saint-Domingue en 1766, mort en 1833. Il fit ses études au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, passa en Espagne pendant la Terreur, puis en Amérique, fut pendant plusieurs années directeur du collége des sulpiciens à Baltimore, s'occupa avec beaucoup de zèle de l'instruction religieuse des nègres, obtint, en 1803, l'évêché de la Louisiane, et s'y consacra tout entier à la conversion des sauvages, qui ne l'appelaient que le *Père des blancs*. Pendant un voyage qu'il fit à Lyon, en 1815, il y fonda l'association pour la propagation de la foi. L'état de sa santé le décida à revenir en France. Nommé bientôt après évêque de Montauban (1826), il fut promu à l'archevêché de Besançon en 1830.

DUBOURG-BUTLER (le comte Frédéric), général français, célèbre par le rôle qu'il joua dans les journées de juillet 1830, né à Paris en 1778, mort en 1850. Il eut une vie singulièrement romanesque. Elève de marine à l'époque de la Révolution, il alla en Vendée défendre la cause royale, fut blessé et fait prisonnier, puis sauvé par une femme au moment où il allait être fusillé, et passa dans l'armée de l'Ouest, alors commandée par Bernadotte. Après avoir servi sous celui-ci comme officier d'état-major, il l'accompagna en Suède, mais dut revenir en France, Napoléon ayant rappelé tous les militaires que le prince royal avait emmenés avec lui. Chef d'état-major d'une division polonaise pendant la campagne de 1812, il tomba blessé entre les mains des Russes, rentra en 1814, fut chef d'état-major du ministre de la guerre Clarke, suivit le roi à Gand, prit part à la rédaction du *Moniteur* qui se publiait dans cette ville, reçut, à la deuxième Restauration, le commandement de l'Artois, mais tomba promptement en disgrâce, pour s'être élevé contre les excès des ultra-royalistes. Après avoir vécu quinze ans ignoré, Dubourg apparaît tout à coup, le 29 juillet 1830, au milieu du peuple en armes, dont il dirige les derniers efforts contre le trône des Bourbons. Il se rend à l'Hôtel de ville, où il est acclamé aux cris de *Vive le général Dubourg!* mais à peine était-il installé que La Fayette arrive, et qu'il lui remet sa dictature éphémère, en s'écriant : « A tout seigneur tout honneur. » Bientôt le duc d'Orléans vint à son tour se faire reconnaître lieutenant général du royaume. Au moment où le prince allait quitter le balcon de l'Hôtel de ville, Dubourg s'avance, et, lui montrant la place de Grève couverte d'hommes armés, prononce ces paroles, que l'histoire a recueillies : « Prince, vous passez pour honnête homme : je veux le croire; vous venez de prendre des engagements envers la nation; vous connaissez nos droits et nos besoins : ne les oubliez jamais, car ce peuple vous rappellerait qu'on ne viole pas impunément son serment. » Dubourg disparut de nouveau de la scène, pour n'y plus reparaître. Lorsque, dix-huit ans plus tard, sa prophétie se fut réalisée, il reçut du gouvernement républicain une pension de retraite de général de brigade. On prétend qu'il s'est suicidé en avalant une forte dose d'opium.

DUBOURNIOL (Henri), ingénieur et littérateur français. V. BOUCHON-DUBOURNIOL.

DUBOURY (Louis-Fabrice), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1691, mort en 1775. Il reçut les leçons de J. Lairesse et de J. van Huysum, peignit avec succès des scènes d'intérieur, des sujets galants, des plafonds remarquables, et grava des estampes dans la manière de son ami Bernard Picart. Les compositions de cet artiste ont, en général, de la grâce et sont pleines de goût.

DUBOY DE LAVERNE (Philippe-Daniel), directeur de l'imprimerie nationale, né à Trechâteaux (Côte-d'Or) en 1755, mort en 1802. Il succéda à Anisson-Duperron en 1793, sut ajouter, au milieu de ces temps de crise, à l'ancienne splendeur de l'établissement confié à ses soins, fit transporter de Rome à Paris les caractères orientaux de la Propagande, et organisa avec autant de rapidité que d'intelligence l'imprimerie française, grecque et arabe destinée à l'expédition d'Egypte.

DU BOYS (Siméon), érudit français. V. DUBOIS.

DUBOYS (Jean-Charles), auteur dramatique et romancier français, né à Angoulême le 5 novembre 1836. Ses études terminées au collége de sa ville natale, il se fit recevoir bachelier ès lettres et ès sciences, puis vint à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de médecine. Lié avec des écrivains, Amédée Rolland et Charles Bataille entre autres, qui commençaient à se faire connaître, il abandonna, dès sa seconde année, le scalpel, pour se vouer entièrement à la littérature, et débuta, vers 1866, à la *Revue de Paris* ressuscitée par Gérard de Nerval, où il publia diverses saynètes versifiées sous le titre : les *Comédies de l'amour*.

En 1859, il aborda résolûment le théâtre et porta à l'Odéon une comédie en cinq actes et en vers, le *Marchand malgré lui*, écrite en collaboration avec Amédée Rolland, et qui obtint un éclatant succès.

Encouragés par leur réussite, les deux amis donnèrent, quelque temps après, au même théâtre, le *Mariage de Vadé*, comédie en trois actes et également en vers. Toujours avec la collaboration de Rolland, Duboys fit jouer, à l'Ambigu, un drame en cinq actes, *Cadet Rousselle*, dans lequel il avait singulièrement agrandi et poétisé le héros de la chanson populaire.

Ayant ainsi fait l'essai de ses forces, Duboys résolut de marcher seul, et fit recevoir à la Comédie-Française une pièce en quatre actes et en vers, la *Volonté*, qui fut sérieusement critiquée par la presse. L'auteur n'était point resté au-dessous du formidable sujet qu'il avait attaqué de front. Malgré l'accueil honorable fait à sa pièce, M. Duboys déserta pendant quelque temps le théâtre et s'adonna au roman. Il a publié successivement, dans diverses feuilles, les *Femmes de province* (recueil de nouvelles); les *Mariages de province*, la *Jeunesse amoureuse*, *Mon oncle Claude*, *Combe-Noire*, la *Comtesse de Monte-Cristo*, un des grands succès de la *Petite Presse; Mary Anne et Anne Mary*, au *Moniteur*; l'*Ange gardien*, à l'*Etendard;* le *Curé Mariette*, au *Temps*.

Nous connaissons encore de lui deux autres productions : *Pomme de reinette et pomme d'api* et l'*Histoire véridique de Riquet à la houppe*, publiées toutes deux dans le *Paris-Magazine*.

En janvier 1869, le soir même du jour où fut, pour la première fois, représenté à l'Odéon le *Passant*, de François Coppée, M. Duboys fit jouer sur la même scène les *Comédies de l'amour*, adaptation au théâtre des saynètes qu'il avait publiées dans la *Revue de Paris*. Cette dernière production fut jugée assez sévèrement.

Depuis ce jour, M. Duboys a quitté Paris et s'est retiré dans une campagne près d'Angoulême. Au moment même où nous écrivons cette biographie, il n'a pas redonné signe de vie littéraire. A-t-il été découragé par le quasi-échec de sa comédie? Nous ne le pensons pas; le caractère de notre écrivain est trop fortement trempé pour s'émouvoir à ce point d'un insuccès relatif. Nous espérons donc voir prochainement M. Duboys reparaître dans l'arène littéraire avec quelque œuvre longuement méditée, pièce de théâtre amoureusement ciselée, ou roman aux ingénieuses et émouvantes combinaisons.

DUBOYS-FRESNEY (Joseph), homme politique français, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1812. Fils d'un ancien officier supérieur, il était, depuis un an, élève de l'Ecole polytechnique, lorsqu'il fut accusé, en 1833, d'avoir trempé dans une conspiration républicaine et traduit en cour d'assises. Bien que le jury eût prononcé son acquittement, M. Duboys-Fresney dut quitter l'Ecole. En 1848, son républicanisme de vieille date le fit choisir par les électeurs de la Mayenne pour les représenter à la Constituante.

Il vota avec le parti républicain de la nuance du *National*, se prononça contre la politique présidentielle, adhéra à la demande de mise en accusation du chef du pouvoir exécutif lors de la déplorable expédition de Rome, et rentra dans la vie privée à l'expiration de son mandat.

DUBOYS-REYMOND (Emile), un des plus grands physiologistes de l'Allemagne contemporaine, né à Berlin le 7 novembre 1818. Son père, originaire du pays de Neufchâtel, s'était fixé à Berlin en 1804 et avait été conseiller du roi jusqu'en 1848. Sa mère était une descendante des réfugiés français de Berlin, expatriés lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. Duboys-Reymond n'appartient donc à l'Allemagne que par l'éducation. Il fit ses études à Berlin et à Bonn, et, après s'être occupé de philosophie et de théologie, il étudia les mathématiques, la physique et la chimie. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1843. Tout jeune encore, il reçut les conseils du grand physiologiste Jean Müller, qui le décida à tourner son activité vers cette branche des sciences. L'illustre Müller lui assigna même le sujet spécial où M. Duboys-Reymond s'est rendu célèbre, l'électricité animale, partie de la physiologie jusqu'alors trop délaissée. Un premier mémoire publié dans les *Annales de Poggendorf* (1843), trois volumes considérables d'un ouvrage de premier ordre, *Recherches sur l'électricité animale* (1848, 1849 et 1860), lui méritèrent rapidement une grande renommée. En 1849, Alexandre de Humboldt fit part à l'Académie des sciences de Paris de quelques-uns des faits d'électricité animale découverts par M. Duboys-Reymond. Cette communication fut d'abord reçue avec méfiance et les expériences dont furent chargés MM. Becquerel et Despretz donnèrent des résultats négatifs. Mais, l'année suivante, M. Duboys-Reymond se rendit à Paris avec ses appareils et fit reconnaître la parfaite exactitude de ses découvertes par une commission composée de MM. Magendie, Rayer, Becquerel, et Pouillet rapporteur. Nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin en 1851, M. Duboys-Reymond a depuis lors publié de nombreux travaux d'un intérêt scientifique tout spécial. Par son enseignement à la Faculté de médecine de Berlin, par ses savantes leçons, données à Londres en anglais pendant trois ans à la Royal-Institution, sous la direction de Faraday, par sa collaboration aux derniers travaux de Jean Müller, il conquit rapidement, outre la célébrité, une très-grande influence sur la direction du mouvement scientifique en Allemagne. A la mort de son maître (1858) il eut l'honneur de lui succéder dans la chaire de physiologie qu'il occupe depuis lors. Il a créé un laboratoire de physiologie expérimentale d'où sont sortis déjà un grand nombre de jeunes physiologistes des plus distingués (Heidenheim, Pflüger, Berold, Munk, Kühne, Hermann, Bernstein, Rosenthal, etc.). Il est aujourd'hui considéré comme chef d'école et son nom représente une tendance de plus en plus puissante dans la jeune génération savante de l'Allemagne. Le principe fondamental par lequel il a principalement contribué à la transformation des méthodes physiologiques est celui-ci : étudier les phénomènes soi-disant vitaux avec tous les moyens que fournit l'expérience, exactement de la même manière que s'il ne s'agissait que de phénomènes physiques et chimiques très-compliqués; considérer, par conséquent, la prétendue *force vitale* comme une de ces créations métaphysiques dont la science d'autrefois était encombrée. M. Duboys-Reymond a appliqué particulièrement ces théories à l'étude des nerfs et des muscles; et c'est là surtout qu'au lieu de fluides ou de forces vitales il a fait intervenir des connaissances de mathématiques, de mécanique et de physique plus précises et plus approfondies qu'on ne l'avait fait avant lui. Il est, avec Helmholtz, Ludwig et Brucke, un des savants qui ont le plus puissamment contribué à inaugurer ce que les jeunes physiologistes allemands appellent l'*ère nouvelle*, celle de la *science positive;* leurs adversaires disent : la *science matérialiste*, épithète évidemment impropre. Parmi ses écrits, qui sont presque tous exclusivement destinés aux savants spéciaux, nous signalerons cependant l'*Eloge historique de Jean Müller*, qui contient une sorte d'histoire des sciences anatomiques et physiologiques pendant la première moitié de ce siècle. M. Duboys-Reymond est depuis 1867 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin.

DUBRAY (Gabriel-Vital), statuaire, né à Paris en 1818. Elève de Ramey fils, il eut un instant l'idée d'entrer dans la carrière par la porte de l'Ecole des beaux-arts; mais, se ravisant bientôt, il s'éloigna de ce milieu dogmatique pour travailler en pleine liberté. Il débuta au Salon de 1840 par un *buste* qui passa inaperçu, bien qu'il eût des qualités de physionomie et de rendu. En 1842, une *Sainte Philomène*, et, en 1843, un *Saint Jean-Baptiste* ne firent pas plus grande sensation. Malgré la facilité d'exécution qui les distinguait, ces deux derniers morceaux n'étaient pas encore l'expression véritable de la personnalité de l'auteur. Ce ne fut qu'en 1844 qu'il donna une idée de ce qu'il serait un jour en exposant le *Joueur de Trottola*, fort remarqué au Salon de cette année et qui lui mérita une troisième médaille. Cette figure, d'un bon sentiment, d'une ligne pittoresque et distinguée, montrait en germe des qualités peu communes, qui auraient assuré à l'auteur un brillant avenir s'il fût resté dans cette voie : la statuaire humoristique et fantaisiste. Mais, soit que les exigences de la vie ne lui aient pas permis d'obéir ainsi à ses inspirations, soit qu'il ait préféré mettre son talent au service des idées d'autrui, M. Dubray, dès ce moment, semble avoir recherché de préférence les commandes officielles. Dans les huit ou dix années qui suivirent, sortant complètement des données qui lui avaient été jusque-là sympathiques, il exécuta un *Saint Sébastien*, *Spontini et le genie de la Musique*, l'*Enfant prodigue*, un *Buste d'Eschyle*, le *Maître à tous*, *Napoléon III*, le *Général Charles Abattucci*, *Prévost d'Exiles*, travaux suffisants qui devinrent tous la propriété de l'Etat. Pour les artistes qui attendaient mieux de M. Dubray, cette direction nouvelle fut une grande surprise. Aucun d'eux n'eût supposé que l'art officiel devait absorber entièrement ce jeune statuaire et être le but suprême de ses aspirations. L'avenir ne leur laissa plus aucun doute. L'Exposition universelle de 1855 nous montre, en effet, M. Dubray exposant un buste de *M. Rouher* et un *Amour vainqueur* commandé par les Tuileries. Ces deux morceaux, conçus sous une fâcheuse influence, étaient si peu réussis, que le jury, malgré toute sa bonne volonté, ne put leur attribuer de récompense. M. Vital Dubray n'y perdit rien, car, deux années plus tard, en 1857, il était décoré de la Légion d'honneur à l'occasion des deux statues de Joséphine, placées l'une à Paris près de l'Arc-de-triomphe et l'autre à la Martinique, et pour quatre grandes figures décoratives du nouveau Louvre, *Clodion*, *Sully*, *Lannes* et l'*Eté*. Depuis, il exécuta un *Cardinal Fesch* pour la ville d'Ajaccio; *Joseph Pothier*, en 1859; le *Colonel Abattucci* en 1861, l'*Incorrigible* et plusieurs bustes en 1863; enfin un *Napoléon Ier* en 1865; à cette époque il fut élevé à la dignité d'officier de la Légion d'honneur. Ces travaux, d'une habileté d'exécution incontestable, mais sans caractère, sans physionomie propre, ne purent avoir d'autre résultat que de l'affermir de plus en plus dans la voie qu'il avait choisie. Le *Saint Bernard* de 1866, dont le modèle avait passé inaperçu en 1865, et le *Portrait de M. A. Godillot;* le *Portrait du poëte Jasmin*, et celui de *Mme A. O.* ne firent que continuer la manière adoptée par le statuaire des Tuileries; nous en dirons autant d'*Œdipe et le Sphinx* (1868), du *Joseph Bonaparte* (1869) et d'une foule d'autres productions plus ou moins importantes, connues seulement de ceux qui les ont commandées ou achetées, sans en excepter le *Portrait de Mme D.*, buste de marbre, du Salon de 1870. M. Dubray a-t-il été plus heureux dans ses travaux de décoration monumentale? Nous voudrions pouvoir répondre affirmativement; mais ses dix bas-reliefs de bronze exécutés pour le piédestal de la statue de Jeanne Darc à Orléans et représentant les principaux épisodes de l'histoire de l'héroïne (1861); le *Saint Benoît* de Saint-Etienne-du-Mont, et le *Fronton du théâtre de la Gaîté* (1863) ne sont pas de taille à faire oublier les œuvres précédentes. Nous aurions moins insisté peut-être sur la valeur modeste de l'œuvre de M. Dubray, si nous ne lui reconnaissions les facultés les plus brillantes. Nous le répétons, le statuaire officiel avait l'étoffe d'un artiste véritable, et il serait aujourd'hui l'un des premiers s'il n'avait mieux aimé faire de l'argent que faire de l'art.

DUBRAW (Jean), historien allemand, né à Pilsen (Bohême), mort en 1553. Après avoir fait ses études de droit en Italie, il devint conseiller de l'évêque d'Olmutz, fut chargé par lui d'administrer son petit Etat, se mit à la tête des troupes envoyées à Vienne par ce prélat pour combattre les Turcs et se signala en diverses rencontres. Par la suite, Dubraw fut nommé à l'évêché d'Olmutz et devint président de la chambre instituée pour juger les rebelles de Smalkalde. Ses principaux ouvrages sont : *Historia regni Bohemiæ ab initio Bohemorum* (Gunther, 1552, in-fol.), et *De piscinis libri quinti* (Zurich, 1557, in-8º).

DUBRETON (Jean-Louis), général français, né à Ploërmel en 1773, mort en 1855. Il s'engagea en 1790, fit les campagnes de l'armée du Nord et de la Vendée avec une bravoure qui lui valut, en 1795, le grade de capitaine. Il passa alors à l'armée d'Italie, conquit, au passage du Mincio (19 septembre 1800), les épaulettes de chef de bataillon, fut envoyé à Saint-Domingue avec le général Leclerc et nommé, en 1803, chef de brigade. Fait prisonnier par les Anglais la même année, à la suite de l'évacuation de l'île, il revint peu après en France, fit les campagnes de Hollande et d'Allemagne, et fut plus tard (1811) envoyé en Espagne, où il se signala contre les guérillas et à la défense de Burgos; là, avec 1,500 hommes, il tint pendant trente-trois jours contre l'armée de Wellington. Créé, pour ce fait d'armes, baron de l'empire et promu peu après général de division, il combattit en Allemagne en 1813 et se distingua à Hanau. La première Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et commandant de Valenciennes. Après les Cent-Jours, il fut nommé commandant de la 5e division militaire, puis élevé à la pairie en 1819.

DU BREUIL (Guillaume), jurisconsulte français, né à Figeac (Quercy), mort vers 1345. Il fut avocat au parlement de Paris, acquit une grande réputation de savoir, fut chargé de causes considérables et devint fort riche. On a de lui un ouvrage intitulé : *Stylus curiæ parlamenti Franciæ*, publié vers 1330. Quelques-unes des doctrines de ce jurisconsulte sont passées dans les ordonnances de nos rois.

DUBREUIL (Toussaint), peintre français du XVIe siècle, mort en 1603. On n'a aucun renseignement sur le lieu et sur la date de sa naissance. Tout ce que l'on sait de lui, c'est que, élève de Freminet, il suivit son maître à la cour de Henri IV, qui lui confia plusieurs travaux, entre autres l'achèvement de l'*Histoire d'Ulysse*, que le Primatice avait commencé de peindre à Fontainebleau. Dubreuil a travaillé aussi à la galerie d'Apollon; mais l'incendie de 1660 a détruit son œuvre.

DUBREUIL (Jean), écrivain et jésuite, né à Paris en 1602, mort en 1670. Il fut directeur du noviciat de Dijon. On a de lui : la *Perspective pratique nécessaire à tous les peintres* (Paris, 1642-1648, 3 vol. in-4º); l'*Art universel des fortifications* (Paris, 1665, in-4º).

DUBREUIL (Jean), jurisconsulte français, né à Aix en 1747, mort dans cette ville en 1824. D'abord assesseur et procureur du pays de Provence, il remplit pendant la Révolution diverses fonctions administratives, puis devint membre du conseil de discipline de l'école de droit d'Aix (1806) et maire de cette ville pendant les Cent-Jours. Dubreuil a publié quelques ouvrages estimés, entre autres : *Observations sur quelques coutumes et usages de Provence recueillis par Jean de Bony* (Aix, 1815); *Analyse raisonnée de la législation sur les eaux* (1817); *Observation sur le rapport des dons faits par le père à ses enfants* (1822, in-8º).

DU BREUIL (Alphonse), horticulteur et écrivain français, né à Rouen en 1811. Il est fils du directeur du jardin des plantes de cette ville. Lorsqu'il eut achevé son instruction scientifique à Paris, il retourna à Rouen, où bientôt après il devint successivement professeur de culture à l'Ecole normale et d'agriculture à l'Ecole d'agriculture (1838). En 1842, M. Du Breuil fut chargé de faire simultanément un cours d'arboriculture au même établissement. Le talent dont il fit preuve lui valut d'être appelé, en 1849, à Paris, pour occuper la chaire d'arboriculture au Conservatoire des arts et métiers. En 1853, le ministre de l'agriculture donna au savant professeur la mission d'organiser l'enseignement arboricole dans les départements. Il s'acquitta avec le plus grand zèle de cette tâche intéressante, à laquelle il consacra depuis lors six mois de chaque année. Depuis 1855, il fait chaque dimanche, à Paris, un cours gratuit à l'usage des jardiniers. Indépendamment de nombreux articles et mémoires publiés dans les *Comptes rendus* de l'Institut, dans l'*Annuaire de l'Association normande*, dans la *Revue horticole*, dont il fut quelque temps directeur, dans le *Journal d'agriculture pratique*, etc., on a de M. Du Breuil : *Cours d'arboriculture* (1846, 2 vol. in-12), ouvrage remarquable, souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues; *Cours d'agriculture* (1860), en collaboration avec M. Girardin; *Manuel d'arboriculture des ingénieurs* (1860, in-18); *Culture perfectionnée et moins coûteuse du vignoble* (1863, in-18).

DUBREUILIE s. f. (du-breu-lî — de *Dubreuil*, méd. français). Bot. Syn. de PILÉA.

DU BREUL (Bertrand), diplomate savoisien, né à l'Isle-en-Bugey en 1509, mort à Nantua en 1565. Il appartenait à une ancienne et noble famille. Admis fort jeune à la cour du duc de Savoie Charles III, il gagna la confiance de ce prince, qui l'envoya en ambassade auprès de François Ier, lorsque ce monarque l'eut dépouillé de ses Etats. Le successeur de Charles, le duc Emmanuel-Philibert, dépêcha de nouveau Du Breul en France pour y renouer les négociations qui n'avaient point abouti. Cette fois, l'ambassadeur obtint un plein succès, et Henri II donna au duc en mariage sa sœur Marguerite. — Son fils, Antoine DU BREUL, mort à Turin en 1601, embrassa la carrière des armes, se conduisit vaillamment pendant la guerre de Provence et reçut du duc Charles-Emmanuel Ier, en récompense de ses services, le titre de conseiller d'Etat (1589).

DUBREUL (Jacques), historien français, né à Paris en 1528, mort dans cette ville en 1614. Après avoir étudié à l'Université, il prit l'habit à Saint-Germain-des-Prés et se fit estimer et honorer pour sa piété, son caractère, ses savants travaux. D'abord prieur de l'abbaye de Brantôme, en Périgord, il revint à Paris et enfin fut abbé de Saint-Allyre, à Clermont-Ferrand. On a de lui : *Vie de Charles de Bourbon, oncle de Henri IV* (Paris, 1612, in-4º); les *Fastes et antiquités de Paris* (Paris, 1605, 1608, in-8º); *Supplementum antiquitatum urbis Parisiensis, de Sancti-Mauri Fossatensis Cœnobio* (Paris, 1614, in-4º); une *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (manuscrite). Le P. Dubreul, qu'on ne consulte plus guère, a été l'éditeur des *Œuvres de saint Isidore de Séville* (Paris, 1601, in-fol.); d'*Aimoin* (Paris, 1603, in-fol.). On trouve dans cette édition : *De Aimoino judicium* et *Chronicon regalis monasterii sancti Germani a pratis;* l'*Histoire du siége de Paris*, par les Normands (d'Abbon), et autres curiosités. Enfin le P. Dubreul a fait imprimer les constitutions de la congrégation du Mont-Cassin en 1604, et la règle de Saint-Benoît en 1610.

DUBRIS, nom ancien de DOUVRES.

DU BROULLAT (Jacques), archevêque d'Arles au XVe siècle. Il embrassa le protestantisme, s'attacha dès lors au prince de Condé et fut dépouillé de ses bénéfices, par arrêt du parlement de Paris, en 1562. On croit néanmoins, et cela se lit dans la *Gallia christiana*, qu'il prit, en 1564, les titres d'abbé et de comte de Lagny. « La *Gallia christiana*, disent MM. Haag, accuse l'abbé de Lagny d'avoir, lors de la première guerre de religion, livré son monastère aux huguenots, qui y commirent d'aussi grands excès que dans la ville. Il est étrange que les historiens protestants ne fassent aucune mention de Du Broullat. On dit qu'il se retira en Allemagne. Ce qui est certain, c'est qu'il mourut après 1575, date qui nous est fournie par le testament de sa mère. »

DUBROWNIK, nom slave de RAGUSE.

DUBROWSKI (Pierre), pédagogue russe, né à Kiew en 1813. Après avoir terminé ses études à l'université de sa ville natale, il vint en Pologne, où il enseigna pendant plusieurs années la langue russe, fut censeur à Varsovie de 1845 à 1851, devint à cette époque professeur de langue polonaise à l'institut pédagogique de Saint-Pétersbourg et fut plus tard nommé membre de l'Académie de cette ville, section de philologie. On a de lui plusieurs ouvrages élémentaires, entre autres : le *Comenius russe-polonais* (1843); *Dictionnaire polonais-russe, administratif et judiciaire* (1847); *Description de Varsovie en russe* (1850); *Instruction pour la formation de médecins militaires* (1851). Il avait rédigé quelque temps à Varsovie l'*Aurore*, recueil consacré aux questions slaves et écrit en russe et en polonais.

DUBRUEL (Pierre-Joseph), homme politique français, né à Rignac (Rouergue) en 1760, mort en 1828. Conseiller au présidial de Rodez lorsque la Révolution éclata, il compta au nombre des partisans des idées nouvelles, fut administrateur de son district pendant la Terreur, entra au conseil des Cinq-Cents en 1795, prit une part active aux travaux de ce corps et en sortit en 1799, après s'être prononcé en faveur des mesures de modération et avoir demandé la mise en liberté des prêtres détenus. Dubruel remplit ensuite les fonctions de juge de paix dans sa ville natale, vota pour le consulat et l'empire, puis devint successivement proviseur du lycée de Marseille et de celui de Versailles. Anobli par Louis XVIII en 1814, il fut élu membre de la Chambre des députés en 1816 et réélu en 1821, en 1824 et en 1827. Il vota constamment avec la majorité monarchique, adopta complétement les idées rétrogrades et absolutistes de de Bonald, et se fit surtout remarquer, dans cette dernière phase de sa vie politique, par une proposition tendant à obtenir la révision de notre législation sur les effets de la puissance paternelle (1817). Partant de cette idée que l'affaiblissement du pouvoir du père était la cause des plus grands désordres, il demanda que l'époque de la majorité des enfants fût fixée à vingt-cinq ans, et que le père pût les tenir dans une entière dépendance. Cette proposition, d'abord prise en considération et mise à l'étude, finit par être abandonnée.

DUBRUNFAUT (Augustin-Pierre), chimiste français, né à Lille en 1797. Il professa la chimie industrielle à l'école de commerce de Paris, s'attacha à propager la connaissance de la chimie appliquée à l'industrie, s'occupa d'une façon toute particulière de la fabrication du sucre de betterave et abandonna l'enseignement en 1833, pour mettre ses théories en pratique. Ses intéressants travaux lui ont valu, entre autres récompenses, une médaille d'honneur à l'exposition universelle de 1855. Indépendamment de mémoires, de brochures, d'articles insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, etc., il a publié : *De la fabrication du sucre de betterave* (1822); *De l'art de la distillation* (1824).

DUBS (Jacques), homme politique suisse, né à Affoltern (canton de Zurich) en 1822. Il étudia le droit aux universités de Berne, d'Heidelberg et de Zurich, et, après avoir successivement rempli plusieurs fonctions administratives et judiciaires dans son canton, devint, en 1849, juge d'instruction près la cour fédérale, dont il fut plus tard nommé membre et enfin président. Dès son entrée dans la carrière judiciaire, il s'était rangé parmi les membres les plus décidés et les plus énergiques du parti libéral; aussi, immédiatement après la guerre du Sonderbund (1847), fut-il élu par son district au grand conseil de son canton, dont la présidence lui a été décernée à différentes reprises. Journaliste et publiciste de talent, il défendait en même temps avec le plus grand succès la cause de ses amis politiques d'abord contre le parti conservateur (1851), puis contre une fraction de démocrates socialistes. La lutte qu'il engagea avec ces derniers en 1854, au sujet des élections au grand conseil, aboutit pour lui à une victoire complète. Ces élections eurent pour résultat le renouvellement des membres du gouvernement, parmi lesquels Dubs fut lui-même élu, et dont il obtint, en 1855, la présidence, en remplacement d'Escher, en même temps qu'il était appelé à la direction de l'instruction publique, et nommé membre du conseil ecclésiastique. Il occupa ces deux postes jusqu'en 1861, et signala son administration en faisant voter la loi sur l'instruction publique et la loi de révision sur les cultes dans le canton de Zurich. Il fit également décider l'établissement du chemin de fer de Zurich à Lucerne, qui est aujourd'hui celui que prennent presque exclusivement ceux qui parcourent cette partie de la Suisse. Dès 1849, il avait également été élu par sa ville natale membre du conseil national helvétique, où, quoique plus jeune que tous ses collègues, il les surpassa bientôt par son activité et ses talents naturels, et eut surtout une grande part au remaniement de la constitution fédérale. En 1854, il devint président de cette assemblée, et entra peu après au conseil des Etats ou conseil fédéral, dont il a fait partie jusqu'en 1861, et à la présidence duquel il a encore été appelé. Ce conseil l'a même élu premier membre de toutes les commissions de quelque importance qui ont été déléguées pendant cet intervalle, et, dans ces nouvelles fonctions, il a fait preuve des mêmes capacités. On lui doit, entre autres rapports, celui qui est relatif aux affaires de Neufchâtel (1856) et celui qui traite de la question de Savoie (1859). Sa conduite politique en cette dernière circonstance a amené une rupture complète entre lui et son ancien ami Stœmpfli, ainsi que les adhérents de ce dernier. Il n'en fut pas moins élu, à une grande majorité, membre du conseil fédéral à la mort de Furrer (1861); aux élections de 1863, il a été nommé premier membre de cette assemblée et président de la diète helvétique pour l'année 1864. En cette dernière qualité, il s'est montré le partisan décidé du traité de commerce avec la France et de l'émancipation des juifs dans l'intérieur des villes, question étroitement liée avec la précédente. Enfin, comme président du département de la justice, il s'est signalé par la promulgation d'un code de commerce pour toute la Suisse, ainsi que d'une loi sur les effets de commerce; mais il a été moins heureux dans ses efforts pour abolir, par une loi fédérale, les inégalités de droit qu'établit entre les différents cantons leur qualité de mère patrie ou de colonie, en ce qui concerne les impôts, les tutelles, les mariages, les héritages et les faillites. Il avait été réélu président pour 1868, et vice-président pour 1870, mais M. Russy, président désigné pour la même période législative, étant mort subitement le 29 décembre 1869, l'Assemblée fédérale a, par son élection du 1er février 1870, appelé pour la quatrième fois M. Dubs aux fonctions de président de la Confédération suisse. Il s'est prononcé à ce titre, de concert avec le conseil fédéral, pour la plus complète neutralité de son pays pendant la guerre qui a éclaté au mois de juillet de la même année entre la France et la Prusse. Cet homme d'Etat s'est acquis la réputation d'un jurisconsulte éminent par son *Esquisse d'un code pénal pour le canton de Zurich, avec introduction explicative* (Zurich, 1855, en allemand), ouvrage qui a obtenu, même en Allemagne, l'accueil le plus flatteur. On lui doit encore : *De la révision de la confédération* (Zurich, 1866) et la *Démocratie suisse dans les progrès de son développement* (Zurich, 1868), travail remarquable, où l'on sent le souffle d'un esprit vraiment libéral.

DU BUAT (Pierre-Louis-Georges, comte DE), ingénieur militaire français, né le 23 avril 1734, au manoir de Buttenval, paroisse de Tortizambert (Calvados), mort le 17 octobre 1809, à Vieux-Condé (Nord). Une notice insérée par M. Barré de Saint-Venant dans les *Mémoires de la Société des sciences*, de Lille, année 1865, est le seul document que nous ayons trouvé pour écrire la biographie du fondateur de l'hydraulique française. Tous les dictionnaires ont passé sous silence le nom pourtant si recommandable de Du Buat. Les recherches que nous avons faites nous permettent de réparer ce long déni de justice.

Issu de l'ancienne famille des Du Buat (en latin, *De Buato*), dont les diverses branches paraissent tirer leur origine de l'ancien château du Grand Buat (paroisse de Lignerolles), Pierre-Louis-Georges avait un frère aîné, Louis-Gabriel, qui s'est fait un nom distingué dans la diplomatie. L'écusson primordial des Du Buat figure au plafond de la salle de la deuxième croisade du musée historique de Versailles, année 1190.

A la mort de leur mère (1740), qu'ils connurent à peine, les jeunes Du Buat trouvèrent dans un ami de leur famille, l'austère chevalier de Folard, un précepteur dévoué qui se chargea de diriger leur éducation.

Pierre-Louis-Georges termina ses études à Paris et fut reçu ingénieur à l'âge de seize ans. Il fut employé, en 1754 et en 1755, aux travaux du canal de jonction de la Lys à l'Aa. Envoyé au port du Havre en 1756, il en fut détaché pour faire la campagne de cette année contre les Anglais, sur les côtes de la Bretagne et de la Normandie. C'est la même année qu'il fut admis dans l'ordre de Malte.

Le 6 août 1758, il épousa, à Condé-sur-Escaut, Jacqueline-Marguerite-Elisabeth, fille de Gérard Bosquet, seigneur du Hameau, alors âgée de dix-sept ans. Gérard Bosquet était l'un des principaux sociétaires et organisateurs de la compagnie des mines de charbon de terre d'Anzin, et en devint plus tard le régisseur.

Du Buat ne jouit pas longtemps de la vie de famille. Il dut prendre part aux campagnes sur le Rhin; il reçut, au siége de Mappen, la commission de capitaine (1761). Sur les actes de naissance de trois de ses enfants, on voit qu'il prenait le titre de *capitaine d'infanterie, ingénieur du roy*.

A Valenciennes, il conduisit en chef, de 1763 à 1773, les travaux dits des fronts de la porte de Tournay, en faisant fonction d'ingénieur en chef, quoique sous les ordres du directeur des fortifications Demoulceau. Il adressa de Valenciennes au ministre, le 11 mai 1768, un mémoire remarquable resté inédit, *Sur le relief et le défilement des ouvrages de fortification, où l'on indique une nouvelle méthode pour déterminer le tracé de l'enceinte des places relativement aux divers terrains irréguliers qui peuvent se rencontrer*. On trouve dans ce mémoire, et pour la première

fois, l'idée si heureuse et si féconde de représenter un plan par son *échelle de pente*.

Promu, en 1771, au grade d'ingénieur en chef, dont il remplissait déjà les fonctions, Du Buat, après une courte résidence au Quesnoy, vers 1773, revint à Condé, sa patrie adoptive, et s'y fixa tout à fait. C'est sur ses plans et sous sa direction que fut construit (1774-1779) le bel hôtel de ville qui orne la principale place de Condé.

Chargé de la construction du canal du Jard (1773-1777), il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 29 novembre 1775; major le 1er janvier 1777; lieutenant-colonel et sous-brigadier en 1779; colonel en 1787, et désigné chef de brigade, directeur des fortifications de Lille. Mais, la même année, il quitta le corps du génie, ayant reçu, à titre de récompense, la place de lieutenant du roi à Condé, qu'il conserva jusqu'en 1791, époque de la suppression des états-majors. Son nom cessa dès lors d'être porté sur l'état militaire.

C'est de 1776 que date le commencement des recherches de Du Buat sur l'hydraulique. Son premier mémoire (1779), dédié au prince de Montbarrey, alors ministre de la guerre, portait pour titre : *Principes d'hydraulique, ouvrage dans lequel on traite du mouvement de l'eau dans les rivières, les canaux et les tuyaux de conduite; de l'origine des fleuves et de l'établissement de leur lit; de l'effet des écluses, des ponts et des réservoirs; du choc de l'eau, et de la navigation tant sur les rivières que sur les canaux étroits*, par le chevalier Du Buat (Paris, de l'imprimerie de Monsieur, MDCCLXXIX, 1 vol. in-8°), avec cette épigraphe tirée de Salomon : *Quando librabat Dominus fontes aquarum... et legem ponebat aquis... ego* (*Sapientia Dei*) *aderam* (Prov. VIII, 27, 28, 29).

Nous donnons quelques extraits du discours préliminaire de ce beau livre, qui a renouvelé la science de l'hydraulique. « Après cent cinquante ans de recherches, on a pu, dit-il, et à peine, découvrir ce qui est relatif à l'écoulement de l'eau par un orifice quelconque; mais tout ce qui concerne le cours uniforme des eaux qui arrosent la surface de la terre nous est inconnu; et, pour se faire une idée du peu que nous savons, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce que nous ignorons. Faut-il apprécier la vitesse d'un fleuve dont on connaît la largeur, la profondeur et la pente, fixer la pente qu'il convient de donner à un aqueduc pour conserver à ses eaux une vitesse donnée, ou la capacité du lit qui lui convient pour amener dans une ville, avec une pente donnée, une quantité d'eau qui suffise à ses besoins; tracer les contours d'une rivière de telle sorte qu'elle ne travaille point à changer le lit dans lequel on l'a renfermée; prévenir l'effet d'un redressement, d'une coupure, d'un *réversoir* (déversoir); calculer la dépense d'un tuyau de conduite; déterminer de combien un pont, une retenue, une vanne feront exhausser les eaux d'une rivière; marquer jusqu'à quelle distance ce remou sera sensible, et prévoir si le pays n'en deviendra pas sujet aux inondations; calculer la longueur et les dimensions d'un canal destiné à dessécher des marais perdus depuis longtemps pour l'agriculture; assigner la forme la plus convenable aux entrées des canaux; déterminer la figure la plus avantageuse à donner aux vaisseaux ou aux bateaux pour fendre l'eau avec le moindre effort...., toutes ces questions, et une infinité d'autres du même genre, sont encore insolubles..... Faute de principes, on adopte des projets dont la dépense n'est que trop réelle, mais dont le succès est chimérique; on exécute des travaux dont l'objet se trouve manqué....,

» Aucun raisonnement, continue-t-il, ne peut servir à appliquer les formules de l'écoulement par des orifices, au cours uniforme d'un fleuve, qui ne peut devoir la vitesse avec laquelle il se meut qu'à la pente de son lit prise à la superficie du courant. La gravité est bien, dans les deux cas, la cause générale du mouvement; mais, dans les eaux courantes, il est une loi qui modifie ce principe, loi dont la découverte doit servir de base à l'hydraulique..... Je me mis donc à considérer que, si l'eau était parfaitement fluide et coulait dans un lit de la part duquel elle n'éprouvât aucune résistance, elle accélérerait son mouvement, à la manière des corps qui glissent sur un plan incliné..... Puisqu'il n'en est pas ainsi, il existe quelque obstacle qui empêche la force accélératrice de lui imprimer de nouveaux degrés de vitesse. Or, en quoi peut consister cet obstacle, sinon dans le *frottement* que l'eau essuie de la part des parois du lit et dans la viscosité du fluide?.... C'est donc, conclue-t-il, un principe certain que *quand l'eau coule uniformément dans un lit quelconque, la force qui l'oblige à couler est égale à la somme des résistances qu'elle essuie, soit par sa propre viscosité, soit par le frottement du lit...* »

Du Buat a rendu cet énoncé à la fois plus simple et plus exact, dans son texte de 1786, en égalant seulement la force qui meut l'eau à *la résistance qu'elle éprouve*, résistance qui est celle du lit ou de la paroi, sans y joindre la *viscosité*. Le frottement du fluide sur lui-même n'intervient, en effet, que d'une manière indirecte, pour communiquer de proche en proche, aux parties qui ne touchent pas les parois, le retardement dû à celles-ci.

« Du Buat, dit M. Barré de Saint-Venant, peut être considéré comme ayant le premier substitué d'une manière nette la réalité aux abstractions, en introduisant ce frottement négligé par d'Alembert et à peine indiqué par d'autres auteurs, bien qu'il soit une propriété aussi essentielle aux fluides, visqueux ou non, que la pression, d'après la constitution de la matière, que tout prouve être composée de molécules disjointes. Il a, surtout dans l'édition de 1786, faite après ses expériences, touché à peu près toutes les questions de la science hydraulique, et il les a éclairées d'une vive lumière. S'il ne les a pas résolues d'une manière définitive, il les a soulevées en jalonnant la solution d'une manière ferme. Ses erreurs, sur lesquelles il appelle tout le premier la critique, sont transparentes, faciles à rectifier par des comparaisons ou à l'aide d'observations nouvelles; et il a suffi de la lecture attentive de son livre, vingt et quarante ans après sa publication, par Prony, par Navier, par Poncelet, pour en tirer des choses inattendues, dont le fonds n'est pas épuisé. Ses vues, ses investigations ont été tellement variées, appropriées avec tant de jugement aux besoins divers de l'hydraulique, qu'il faudra toujours citer Du Buat lorsqu'on traitera quelqu'un des points de cette science, et en revenir souvent à sa marche, après l'avoir abandonnée.

Ce premier ouvrage fut mis sous les yeux de Louis XVI; et, sur le compte qui en fut rendu par Fourcroy de Ramécourt, un fonds annuel fut ordonné pour faire, par les soins de Du Buat, de nouvelles expériences. Elles furent exécutées à Condé (1780-1783), par le moyen d'une dérivation d'eaux de l'Escaut dans un des fossés de la place. On lui adjoignit deux jeunes officiers : d'Obenheim, capitaine au corps du génie, et Benezech de Saint-Honoré, lieutenant, qui s'adonna particulièrement à ce travail et fit presque tous les calculs; il devint quelques années après le gendre du savant ingénieur.

A la suite de ces recherches soutenues et de l'approbation que leur accorda l'Académie, Du Buat publia, en 1786, sa *Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée*, ou plutôt son grand ouvrage en deux volumes in-8°, intitulé : *Principes d'hydraulique vérifiés par un grand nombre d'expériences faites par ordre du gouvernement*. Cet ouvrage a été traduit en allemand et en anglais; son auteur a reçu les félicitations de Washington.

Une autre *Nouvelle édition* a paru, en 1816, chez Didot. Elle est en trois volumes et porte le titre : *Principes d'hydraulique et de pyrodynamique*, parce qu'il a été ajouté à l'ouvrage de 1786 un troisième volume, résultat de quelques recherches faites à Dusseldorf pendant l'émigration.

Les travaux scientifiques de Du Buat lui valurent une gratification de 1,200 livres, accordée le 7 juin 1783, et les suffrages de l'Académie des sciences, qui l'inscrivit au nombre de ses correspondants (1786 ou 1787). Il dut, après la Révolution, se présenter de nouveau aux suffrages du premier corps savant de France, et il fut, le 16 janvier 1804, élu à l'unanimité, avec plusieurs autres savants, correspondant de l'Institut, pour la classe des sciences physiques et mathématiques.

Non moins heureux dans sa famille que dans ses travaux, Du Buat eut, de son mariage, onze enfants, dont il se plaisait à soigner lui-même l'éducation. Simple dans ses goûts, quoique riche, religieux et charitable, Du Buat eût été le plus fortuné des hommes sans les événements de 1793. Mais il crut devoir émigrer, et tous ses biens, y compris les actions des mines d'Anzin, furent confisqués. Il se consola en écrivant, dans son exil, une *Vie de Salomon*, et en traduisant en vers le *Livre de la Sagesse*. « La *Vie de Salomon*, dit M. Barré de Saint-Venant, est précédée d'un résumé de l'histoire du monde depuis Noé, écrit simplement, mais souvent avec chaleur et éloquence, et toujours avec l'accent d'une foi vive. La traduction, en vers alexandrins, du *Livre de la Sagesse*, est faite avec facilité et exactitude, et avec un ton d'antique simplicité exhalant le parfum d'une belle âme; on y trouve peu de poésie, mais du style et de beaux passages, et beaucoup de livres se vendent qui ne la valent pas. »

Rentré en France le 17 juin 1802, il alla, avec les huit enfants qui lui restaient, se fixer à Vieux-Condé, où il acheta, sous le clocher, une modeste maison couverte de chaume, entourée d'un terrain de six ares. Il supporta avec résignation et courage la pauvreté et les dures humiliations qui ont coutume de l'accompagner. Peu à peu, cependant, il parvint à rentrer dans une faible partie de son ancien patrimoine, qui lui fut rendu à titre d'indemnité. Il passa le reste de ses jours dans l'étude des diverses branches des mathématiques et de l'art militaire, et dans la pratique de la dévotion et de la charité. C'est au retour d'une course de 12 kilomètres, faite à pied, malgré ses soixante-quinze ans, au siége de la compagnie d'Anzin, qu'il se trouva incommodé et mourut le lendemain.

M. Barré de Saint-Venant n'énumère pas moins de vingt-six manuscrits trouvés dans les papiers de Du Buat, portant tous sur divers sujets d'art militaire, de calcul, d'analyse, d'astronomie, de philosophie, etc., etc.

La femme de Du Buat est décédée le 22 janvier 1823, à Antoing, près de Tournay, en Belgique.

DU BUAT (Louis-Joseph, comte), septième fils du précédent, né à Valenciennes le 11 septembre 1767, mort à Hellemmes (Nord) le 7 mars 1839. Reçu élève sous-lieutenant à l'Ecole du génie de Mézières, le 1er janvier 1786, sous le nom de Du Buat de Sasseignies, et nommé aspirant-lieutenant le 1er janvier 1788, il résida, de 1789 à 1791, à Cherbourg, puis à Brest. Capitaine le 8 janvier 1792, il fut envoyé à Montmédy, puis à Longwy. Cette place ayant été prise par les armées coalisées, il émigra en Allemagne, fit une campagne, en 1792, dans l'armée des Princes, et prit part, en 1793, à la défense de Maëstricht.

Rentré en France en 1800, il passa à Saint-Domingue, où il comptait trouver un emploi auprès de Pierre Benezech, qui venait d'être nommé préfet colonial de cette île. Mais Pierre Benezech mourut de la fièvre jaune, qui moissonna une partie de l'armée française d'expédition. Louis-Joseph Du Buat revint en France; il fut nommé, en 1803, professeur de mathématiques à l'Ecole régimentaire d'artillerie qui venait d'être fondée à Rennes. Il passa, en 1805, en qualité de professeur de mécanique à l'Ecole d'application de Metz. Il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1815 et reçut l'autorisation de rentrer comme capitaine dans le corps du génie, avec faveur d'y prendre rang à dater du 8 février 1792. Nommé sous-inspecteur des études à l'Ecole polytechnique, en 1816, il fit partie du conseil d'administration de cette école; fut décoré de la Légion d'honneur en 1822, et promu au grade de chef de bataillon en 1824. Mis, en 1829, au traitement de réforme, il se retira dans son château d'Hellemmes, où il reçut, en 1832, le brevet de sa retraite de 1,000 fr. Il a laissé un mémoire *Sur le lever des plans et sur la réduction des angles à l'horizon*, qui a été inséré au n° 2 du *Mémorial de l'officier d'artillerie;* trois *Mémoires sur la mécanique*, et plusieurs articles, fournis de 1813 à 1816 aux *Annales de mathématiques* de Gergonne.

Un peu poëte, comme tous les Du Buat, bienfaisant, dévot, Louis-Joseph vit le déclin de sa carrière attristé par une douleur dont il ne se consola pas : la plus jeune de ses filles épousa un protestant!

DUBUC (Guillaume), pasteur de l'Eglise d'Yverdun, mort en 1603. Il fut appelé comme professeur de théologie à Lausanne en 1591. En acceptant cette place, il avait signé une *Confession de foi sur les deux natures de Jésus-Christ*, confession composée de dix-sept articles, où sont attaqués tour à tour Luther, Bolsec et ceux qui dénient aux magistrats le droit de punir les hérétiques par le glaive. Les ouvrages qu'il laissa sont : *Institutiones theologicæ seu locorum communium christianæ religionis ex Dei verbo et præstantissimorum theologorum orthodoxo consensu expositorum analysis* (Genève, 1602, in-8°; dern. édit., 1630); *Vingt-quatre homélies* ou *Sermons sur l'Oraison dominicale* (Genève, 1604, in-8°).

DUBUC (Guillaume), chimiste français, élève de Baumé et de Lavoisier, né à Sierville (Seine-Inférieure) en 1764, mort en 1837. Il s'est fait connaître par des travaux utiles sur le sucre des fruits, la préparation du cidre, l'analyse des terres arables, l'apprêt des étoffes. On a de lui : *Mémoire de l'encollage des étoffes* (1821, in-8°), qui obtint le prix Montyon; *Notices chimico-œnologiques* (1825, in-8°); *Opuscules scientifiques* (1837, in-8°).

DUBUFE (Claude-Marie), peintre français, né à Paris en 1789, mort en 1864. Fils d'un chef d'institution, il reçut une éducation des plus distinguées. Peu s'en fallut qu'il n'embrassât la carrière diplomatique. Nommé, en effet, élève vice-consul à dix-neuf ans, il allait s'embarquer pour l'Amérique, quand David, dont il suivait l'atelier, vint trouver son père et le dissuada d'enlever son fils aux arts; il prédisait au jeune artiste un brillant avenir, et il ne s'est pas trompé, s'il voulait parler seulement du succès et de la fortune qui n'ont manqué, ni l'un ni l'autre, à Dubufe. Celui-ci débuta par des toiles académiques représentant, les unes des sujets tirés de l'histoire ancienne : *Achille prenant Iphigénie sous sa protection*, un *Romain se laissant mourir de faim;* les autres des sujets religieux : *Jésus marchant sur les eaux*, pour l'église Saint-Leu; la *Délivrance de saint Pierre*, pour celle de Chaillot. Dubufe ne s'élève pas, dans ses compositions, au-dessus de la médiocrité; dernier représentant de l'école de David, il avait les défauts du maître sans en avoir les qualités. Il réussit mieux dans le genre mythologique, gracieux, mais faux, qui plaisait tant aux amateurs du siècle précédent. *Apollon et Cyparisse* est un tableau agréable, qui eut l'honneur d'être admis au musée du Luxembourg. Cependant la réputation de Dubufe ne commença réellement qu'au Salon de 1827, où il exposa deux toiles, les *Regrets* et les *Souvenirs*, qui eurent l'une et l'autre une vogue prodigieuse. Elles s'adressaient à ce sentimentalisme bourgeois qui veut être ménagé dans ses émotions. D'ailleurs, la dame aux *Regrets* et celle aux *Souvenirs* étaient jolies; elles avaient cette beauté mignonne qui séduit les femmes du monde; aussi un grand nombre d'entre elles voulurent se faire peindre par l'heureux Dubufe, qui se vit accablé de commandes aristocratiques. Il avait, comme portraitiste, deux qualités inappréciables : il embellissait ses modèles et les habillait parfaitement. Aucun visage n'égalait en fraîcheur et en grâce affectée celui de ses clientes; aucune robe n'avait des plis plus moelleux, des couleurs plus chatoyantes que celle dont il les revêtait. Il peignit successivement : la *comtesse Le Hon*, la *duchesse d'Istrie*, la *reine des Belges*, les *demoiselles de Komar*, *Mlle de Sainte-Aldegonde*. Bientôt les hommes eux-mêmes lui confièrent le soin de reproduire leur visage; il exécuta, entre autres, les portraits du *général Athalin*, du *maréchal de Grouchy*, du *comte de La Rochefoucauld*, du *roi Louis-Philippe*, de *Nicolas Kœchlin*, de *Zimmermann*. Toutes les classes riches de la société devinrent ses tributaires, et sa laborieuse fécondité suffit à toutes les demandes. Outre ces nombreux portraits il exposa, en 1831, *un Nid de mésange*, dans le genre des *Souvenirs* et des *Regrets*.

Si aucun artiste n'a joui d'une plus constante popularité que Dubufe, aucun non plus n'a été plus maltraité par les critiques. Voici comment Gustave Planche, en rendant compte du Salon de 1831, s'exprime sur son compte : « S'il faut parler franchement, s'il faut dire toute notre pensée et ne rien déguiser aux curieux qui se soucient peu d'approuver ou de désapprouver pourvu qu'ils voient du nouveau, aux jeunes gens que cette bruyante et scandaleuse réputation pourrait égarer et séduire, nous résumerons notre avis en deux mots : ce n'est même pas de la mauvaise peinture.... M. Dubufe, peut continuer en paix à peindre, il ne faut pas l'inquiéter; mais qu'il ne s'y trompe pas, les artistes qui prennent l'art au sérieux le renient. » Il y a bien ici un peu d'exagération; Gustave Planche, si rigoureux envers les plus hauts talents, devait se montrer pour Dubufe impitoyable et sévère jusqu'à l'injustice. L'artiste, au surplus, suivit le conseil du farouche aristarque : il continua en paix à peindre et à s'enrichir. Aussi, lors de l'exposition de 1840, nouvelle philippique fulminée par le terrible critique de la *Revue des Deux-Mondes :* « Les portraits de M. Dubufe surpassent en laideur et en gaucherie tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Il est impossible d'imaginer un dessin plus ridiculement ignorant, une couleur plus honteusement fausse. Il n'y a pas une des femmes peintes par M. Dubufe qui puisse marcher ou lever le bras. Le succès des portraits de M. Dubufe prouve, malheureusement, que le goût de la peinture n'est pas aussi répandu en France qu'on se plaît à le dire, car il n'y a rien de commun entre la peinture et M. Dubufe. Il trouve moyen d'enlaidir les plus beaux visages, de donner aux bouches les plus fines, aux regards les plus intelligents, une expression triviale. Disons-le franchement, la popularité de M. Dubufe, trop évidente pour être contestée, est un véritable scandale. Il n'y a pas une auberge de village dont l'enseigne ne vaille, pour la couleur et le dessin, les portraits de M. Dubufe. Tant que M. Dubufe ne se lassera pas de peindre, la critique ne devra pas se lasser de répéter que les portraits de M. Dubufe sont hideux et difformes; elle ne devra pas se lasser de dire aux gens du monde, pour qui la peinture n'est qu'un délassement et n'a jamais été une étude, que M. Dubufe ne sait dessiner ni une tête ni une main; que les yeux de ses portraits ne regardent pas, que leurs mains n'ont pas de phalanges, que leurs bouches ne pourraient parler; enfin, qu'il a mis au monde toute une génération de monstres sans nom, qui n'ont rien à démêler avec la race humaine. » N'est-ce pas là un modèle du genre éreintement à faire sécher de jalousie l'illustre Veuillot lui-même?

En 1848, Dubufe se retira à la campagne, sans abandonner toutefois la peinture; mais il parut changer de voie. En 1849, il reparut au Salon avec une *République*. Ensuite, il se fit animalier; en 1852, il exposa des *Vaches et des Taureaux*, et, de même qu'il avait embelli les hommes, il embellit ou plutôt crut embellir les animaux. Il peignit aussi des *Villageoises de la basse Normandie*, qui ne se distinguaient guère de ses Parisiennes; une *Jeune Fille au bain* et la *Naissance de Vénus* (1859). Enfin, il exécuta encore plusieurs portraits, entre autres celui de l'acteur *Laferrière* et de *Mlle Vernon* dans le rôle de Fenella, de la *Muette de Portici*. Dubufe reçut une première médaille en 1831 et la croix de la Légion d'honneur en 1837.

DUBUFE (Edouard), peintre contemporain, fils du précédent, né à Paris vers 1818. Il étudia d'abord sous la direction de son père, et eut ensuite pour maître Paul Delaroche. Il se destinait à la grande peinture et débuta au Salon de 1839 par une *Annonciation* et une étude de *Chasseresse*, qui lui valurent une médaille de troisième classe. Il exposa ensuite, au Salon de 1840, le *Miracle des roses de sainte Elisabeth de Hongrie* et deux études, la *Poésie* et la *Musique;* en 1841, *Tobie;* en 1842, les *Vertus cardinales* (en trois tableaux), et le portrait de sa femme; en 1844, *Bethsabée* et la *Prière du matin* (scène de famille du XVIe siècle), et trois portraits au crayon. Au sujet de cette dernière exposition, M. Saint-Martin écrivait dans la *Revue indépendante :* « M. Dubufe descend, en ligne directe, dans sa manière de peindre et de

composer, de Paul Delaroche, et même il surpasse celui-ci dans le maniement du pinceau. Sa *Bethsabée* et sa *Prière du matin* sont, dans quelques-unes de leurs parties, on ne peut mieux exécutées. Le torse et les jambes de sa Bethsabée sont d'un bon modèle, qui prouve que M. Edouard Dubufe sait son métier. Les étoffes qui habillent sa famille en prière, quoique d'un ton criard, sont rendues avec une grande précision. Et cependant ces deux œuvres n'ont aucun attrait, même pour la foule bourgeoise. M. Dubufe n'est décidément pas encore près de son modèle. » Le jury n'épargnait pas les encouragements au jeune artiste; il lui avait donné une médaille de deuxième classe en 1840; il lui en accorda une de première classe en 1844. Au Salon de 1845, M. Edouard Dubufe exposa trois scènes bibliques : le *Sermon sur la montagne*, l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, le *Christ au mont des Oliviers*, et un portrait du sculpteur Paul Gayrard; au Salon de 1846, la *Multiplication des pains et des poissons*, le portrait de M. Dubufe père, celui de Mme Jules Janin et celui de Mme Gayrard, couronnée de lierre. Ces trois portraits furent remarqués. M. Edouard Dubufe envoya au Salon de 1847 deux scènes tirées de *Clarisse Harlowe : l'Enlèvement* et la *Prison*, une *Dame vénitienne à sa toilette* et deux portraits. Au Salon de 1848, il n'exposa que des portraits; sa réputation en ce genre commençait à balancer celle de son père : bientôt, elle la surpassa. M. Edouard Dubufe suivit les traditions paternelles; il s'attacha à faire *joli;* il donna de la grâce aux visages, du brillant et du moelleux aux draperies; il devint le peintre attitré des dames de la *gentry* parisienne. A partir de cette époque, il n'a plus guère exposé que des portraits. Parmi ceux qu'il envoya au Salon de 1850, on remarqua celui de Mme F..., qu'un critique intérimaire de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Louis de Geoffroy, apprécia ainsi : « Le portrait de Mme F... se distingue par un air de tête des plus vrais et des plus gracieux; les mains, habilement dessinées, sont croisées par un mouvement d'abandon charmant. La couleur rose de la robe accompagne bien le velouté du visage, et les accessoires de la toilette ont été choisis par M. Dubufe avec un goût exquis. » Cette élégance raffinée, ces grâces un peu mièvres soulevèrent non moins de critiques que d'éloges; M. de Calonne disait des portraits exposés par M. Dubufe en 1852 : « Dans les trois cadres de M. Dubufe que trouvons-nous? Des poupées de cire, comme on en voit dans les boutiques de coiffeurs, un étalage d'épaules nues et de soieries à la mode, des regards audacieux, des fronts sans rougeur, des bouches sans vergogne, des chairs de théâtre, des fleurs et des joues artificielles. C'est la peinture jolie poussée à l'excès, comme on voit chez d'autres la manie du laid poussée à l'extrême. Dans l'échelle du faux, celle-là occupe le sommet, celle-ci la base : MM. Dubufe et Courbet peuvent se donner la main; ils n'ont rien à s'envier l'un à l'autre : ils sont tous deux aussi loin de l'art sérieux qu'il est possible de l'être. » En dépit de ces critiques, les grandes dames, qui n'entendent rien à l'art, mais qui aiment qu'on les montre jolies, vinrent en foule se faire peindre par M. Edouard Dubufe, comme leurs mères étaient allées se faire peindre par M. Claude-Marie Dubufe. Le Salon de 1853 contenait les portraits de l'impératrice Eugénie, de la comtesse de Montebello et de la baronne d'Hauteserve. Ce dernier reparut à l'Exposition universelle de 1855, avec cinq autres portraits de femmes et un portrait d'enfant. M. Edmond About écrivait au sujet de cette exposition : « M. Edouard Dubufe a ajouté un défaut et une qualité à l'héritage de son père. Ses portraits sont plus jolis et plus communs. Il est difficile de passer auprès d'eux sans les regarder, mais il est impossible de croire qu'ils représentent des femmes du vrai monde. Lorsqu'on ouvre ensuite le livret et qu'on y voit des noms de marquises et de baronnes, on reste étonné comme devant une boîte à surprise. Il est impossible que ces jolies personnes aient la physionomie spéciale et la beauté facile que M. Dubufe leur a prêtées. Se laisser peindre ainsi, c'est se compromettre gratuitement. » M. Th. Gautier s'est montré plus indulgent : « M. Edouard Dubufe sacrifie aux grâces mondaines. Si les artistes lui reprochent l'afféterie et le maniérisme, assurément ses modèles ne se plaignent pas de lui; il est frais, soyeux, transparent; sous son pinceau toute ride et toute fatigue disparaissent : il fait joli; il vaudrait mieux faire beau, mais c'est toujours cela. Nous ne pouvons juger de la ressemblance de ses portraits, ne connaissant pas les originaux; seulement nous voyons des têtes gracieusement souriantes, des étoffes aux reflets miroitants, des fonds d'une riche fantaisie, et notre œil est séduit, s'il n'est pas convaincu. »

DUBUISSON (Paul-Ulrich), auteur dramatique et ardent révolutionnaire français, né à Laval en 1746, décapité le 23 mars 1794. Il vécut d'une vie toute d'agitation. Il visita plusieurs fois l'Amérique, passa à Bruxelles en 1787, s'y fit arrêter pour des écrits en faveur de l'indépendance, et fut rendu à la liberté en 1790. Il prit alors une part active à la Révolution française, suivit Dumouriez, lors de

la conquête de la Belgique, en qualité de commissaire du conseil exécutif (1792), et révéla les projets de ce général lors de sa défection (1793). L'année suivante, il fut rayé des Jacobins et traduit devant le tribunal révolutionnaire, avec Hébert, Ronsin et Anacharsis Clootz, dont il partageait l'exaltation. Dans sa vie littéraire, il eut constamment à lutter contre les critiques trop justes que soulevaient ses médiocres ouvrages. On lui doit des tragédies, dont une seule réussit, *Nadir* (1780), et une foule d'opéras, qui durent leur succès au génie des compositeurs qui les mirent en musique. Il faut compter parmi ceux-ci Paisiello, Cimarosa et Haydn. Dubuisson s'est peint dans ces deux vers de *Nadir :*

Le désir dans mon cœur est un feu dévorant,
Que l'obstacle alimente et rend encore plus grand.

On a de lui : *Nadir*, ou *Thamas Koulikan*, tragédie en cinq actes et en vers (1780, in-8°), pièce faite en dix-sept jours, jugée et condamnée par La Harpe; le *Vieux garçon*, comédie en cinq actes et en vers (1783, in-8°); l'*Avare cru bienfaisant*, comédie en cinq actes et en vers (1784); *Albert et Emilie*, tragédie tirée du théâtre allemand (1785). On ne pense pas que ces deux pièces aient été imprimées; *Scanderbeg*, tragédie en cinq actes et en vers (1786, in-8°); *Trasime et Timagène*, tragédie (1791); les *Deux frères*, opéra (1792); *Flora*, opéra en trois actes (1792); *Lélia*, opéra en trois actes, tiré de la *Stella* de Gœthe; le *Tableau de la volupté*, ou les *Quatre parties du jour*, poëme en vers libres (1771, in-8°); *Abrégé de la révolution des Etats d'Amérique* (1779, in-8°); *Nouvelles considérations sur Saint-Domingue, en réponse à celles de H. D.* [Hilliard d'Auberteuil] (1780, in-8°); *Lettres critiques et politiques sur les colonies et le commerce des villes maritimes de France, adressées à J.-T. Raynal* (Paris, 1785, in-8°).

DUBUISSON (François-René-André), naturaliste français, né à Nantes en 1763, mort dans cette ville en 1836. Il exerça d'abord la profession de pharmacien dans sa ville natale, parvint à se former un riche cabinet d'histoire naturelle, et fut nommé, en 1810, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes. Il s'adonna entièrement alors à sa passion pour la minéralogie, fit connaître le premier, d'une manière satisfaisante, les minéraux de la Bretagne, et céda, moyennant une rente de 1,200 fr., sa magnifique collection à la ville de Nantes, qui a fait placer son buste dans une des salles du muséum. Ce savant distingué a laissé, outre des mémoires insérés dans le *Journal des Mines : Essai d'une méthode géologique*, ou *Traité abrégé des roches* (Nantes, 1819, in-8°), et *Catalogue de la collection minéralogique et géognostique du département de la Loire-Inférieure* (Nantes, 1830, in-8°).

DU BUISSON (Jane), femme auteur française, née à la Croix-Rousse en 1798, morte à Lyon en 1853. La *Revue du Lyonnais* lui doit de piquants articles de mœurs, des comptes rendus, un roman ayant pour titre : *Mademoiselle de Magland*. Elle fit dans ce journal, pendant dix années de suite, la revue des expositions de peinture. Les *Lettres d'un rapin de Lyon à un rapin de Paris*, qui parurent sous le pseudonyme d'Ernest B*** (Lyon, 1837), à propos de l'Exposition de 1837, sont de Jane Du Buisson.

DUBUQUE, ville des Etats-Unis, chef-lieu du comté du même nom, dans l'Iowa, sur la rive droite du Mississipi et sur le chemin de fer de Dubuque à Keokuk, correspondant par un embranchement avec le chemin de fer central de l'Illinois; 17,000 hab. Cette ville renferme une cathédrale, plusieurs églises, deux banques, et fait un commerce actif. C'est la ville la plus ancienne et la plus peuplée de l'Etat d'Iowa; elle a été fondée en 1786, par des Français venus du Canada, sous la conduite d'un nommé Dubuque, qui a donné son nom à la ville et au comté, dont il créa l'industrie en exploitant le premier les importantes mines de plomb que cette région renferme. Le comté a une superficie de 15 myriamètres carrés et une population de 26,000 hab. C'est une contrée montagneuse et fertile, qu'arrosent le Mississipi, le Fall-River et le Little-Maquoketa-River.

DUBY (Pierre-Aucher-Tobiesen), archéologue suisse, né à Housseau (canton de Soleure) en 1721, mort à Paris en 1782. Il prit du service en France, eut la cuisse emportée d'un coup de canon à la bataille de Fontenoy et fut admis aux Invalides. Pendant ses loisirs forcés, il s'attacha à l'étude des langues du Nord et devint interprète à la Bibliothèque du roi. Il a laissé deux ouvrages, qui ont été publiés après sa mort : *Recueil général de pièces obsidionales et de nécessité gravées d'après l'ordre chronologique des événements* (Paris, 1786, in-fol.); *Traité des monnaies des barons, pairs, évêques... de France* (Paris, 1790, 2 vol. in-4°).

DUC s. m. (duk — du lat. *dux*, chef. Quant à l'oiseau appelé *duc*, quelques-uns donnent à son nom la même origine; mais le mot, pris en ce sens, se lie sans doute au sanscrit *dyuka*, hibou, de la racine *div*, *dêv*, se plaindre, se lamenter. On sait, en effet, que les rapaces nocturnes, auxquels se lient partout des idées superstitieuses et lugubres, tirent la plupart leurs noms de ce gémissement lugubre qui est leur cri caractéristique. En lithuanien, *dukas* désigne le butor, dont le cri rauque et nocturne est bien connu; le polonais *dukac*, coasser, et l'irlandais *ducaim*, gémir, sont peut-être des dénominatifs, comme l'anglais *to crox*, l'allemand *krœhen*, le grec *kakkabidzein*, de *kakkabê*. Cependant on ne sait au juste quelle est la source prochaine du français *duc*, languedocien *dugou*, ni par quelle voie ce mot se rattache au sanscrit. D'après l'irlandais *ducaim*, gémir, on pourrait croire à une provenance du celtique). Titre qui est le plus élevé, après celui de prince, parmi la noblesse de France et de quelques autres Etats : *Monsieur le* DUC. *Les* DUCS *et pairs avaient séance au parlement.* (Acad.) *Le* DUC *de Buckingham était l'homme le plus beau de son temps, le plus fier, le plus généreux.* (Volt.)

Un *duc* dérogerait jusqu'à se faire auteur!
Un *duc!* un *duc* au plus doit n'être que lecteur.
C. DELAVIGNE.

‖ Titre porté par le souverain d'un duché : *Le* DUC *de Parme. Le* DUC *de Modène. Le* DUC *de Lucques.*

— S'est dit autrefois pour Doge : *Le* DUC *de Venise.*

— *Grand-duc*, Titre du souverain d'un grand-duché : *Le* GRAND-DUC *de Toscane. Le* GRAND-DUC *de Bade.* ‖ Titre que prennent les fils de l'empereur de Russie : *Le* GRAND-DUC *héritier. Le* GRAND-DUC *Constantin.* ‖ Par plaisant. : *Grand-duc des chandelles*, Soleil, ainsi nommé d'abord par Du Bartas : *On était aux premiers jours de mars; le soleil, que Du Bartas, ce classique ancêtre de la périphrase, n'avait pas encore nommé le* GRAND-DUC DES CHANDELLES, *n'en était pas moins joyeux et rayonnant pour cela.* (V. Hugo.)

— *Duc-duc*, Titre particulier aux grands d'Espagne de la maison de Sylva, parce qu'ils réunissent plusieurs duchés en leur personne.

— *Duc-comte* ou *comte-duc*, Grand d'Espagne qui possède à la fois un duché et un comté.

— *Duc-marquis*, Titre de celui qui réunit la qualité de duc à celle de marquis.

— *Duc à brevet*, Duc qui n'avait d'autre prérogative que celle de porter son titre et de jouir des honneurs qui y étaient attachés.

— Jeux. *Quinola duc, as duc.* Se dit, au reversi, d'un quinola, d'un as, donné à la bonne.

— Loc. fam. *C'est un duc à corneille.* Se dit d'un homme qui prend le titre de duc, sans avoir assez de fortune pour le soutenir convenablement. L'hostilité qui règne entre les ducs (oiseaux de nuit) et les corneilles a donné lieu à cette locution.

— Ornith. Oiseau de proie de l'ordre des rapaces nocturnes : *Les fauconniers portaient des* DUCS *pour attirer les corneilles, les milans.* (Acad.) ‖ Nom vulgaire d'un très-grand nombre d'espèces d'oiseaux nocturnes.

— Ichthyol. Poisson des mers du Japon.

— Bot. *Duc-de-Thol*, Variété de tulipe très-recherchée : *Le* DUC-DE-THOL *fleurit au printemps et a de l'odeur.* ‖ *Duc-de-Kent*, Variété de fraisier d'Angleterre, dont le fruit est petit, rond, très-abondant, bien soutenu et très-hâtif.

— **Encycl.** Hist. Dans la hiérarchie nobiliaire, la dignité de *duc* vient immédiatement après celle de prince. Le titre de *duc*, comme ceux de comte, de baron ou de marquis, etc., fut d'abord le titre d'une dignité temporaire que l'on perdait quand on cessait d'exercer les fonctions auxquelles il était attaché. Cette dignité tire son nom des mots *ducere, ducendo, dux*, chef, qui signifient conduire, commander. Les premiers *ducs* étaient les *ductores exercituum*, c'est-à-dire les commandants d'armées.

Sous les derniers empereurs romains, les lieutenants des Césars furent appelés *ducs* (*duces*), ainsi que les gouverneurs des provinces.

C'est à Constantin que l'on fait ordinairement remonter la première création des *ducs*. « Après avoir créé un maître de la cavalerie et un maître de l'infanterie, dit Zozime, l'empereur leur subordonna non-seulement les centurions et les tribuns, mais encore tous les chefs qu'on appelle *ducs*, et qui, sous les ordres d'un chef supérieur, commandent dans tout le district avec la même autorité qu'avaient autrefois les préteurs envoyés dans les provinces. » Avant Zozime, pourtant, Cassiodore fait mention d'un *duc* de la Marche rhétique ou pays des Grisons. Sous les successeurs de Constantin, on comptait dans les Gaules quatre *ducs* chargés de commandements importants : c'étaient ceux de l'Armorique et des Nerviens, de la Séquanie, de Mayence et de la seconde Belgique.

Quand les Goths, les Vandales, les Suèves, les Alains et autres populations du Nord se répandirent dans les provinces d'Occident, ils abolirent les dignités romaines partout où ils s'établirent. Mais les Francs, soit par politique, soit pour se concilier l'esprit des vaincus, respectèrent cette forme de gouvernement à laquelle depuis de longues années les peuples de la Gaule étaient accoutumés. Ils divisèrent toutes les Gaules en duchés et comtés, et donnèrent le nom tantôt de *ducs* et tantôt de comtes aux gouverneurs des provinces. Ces gouverneurs se retrouvent encore en 572, sous le règne de Chilpéric Ier.

Il n'est guère possible de distinguer d'une manière précise, à cette époque où tous les pouvoirs étaient confondus, les fonctions des *ducs* des celles de comtes; on prétend que les premiers avaient plus spécialement, comme on vient de le dire, le commandement des armées, et les seconds l'administration de la justice et des affaires civiles; mais, au moyen âge, les fonctions administratives, civiles ou militaires n'étaient pas nettement définies. Les *ducs* étaient le plus souvent établis sur les frontières et désignés par le titre latin de *duces limitum* (ducs des frontières). Ils cumulaient, comme les comtes, le pouvoir civil, le pouvoir administratif et le pouvoir militaire; ils répartissaient et percevaient les impôts et présidaient les tribunaux. « On n'a pas eu des idées justes, dit Montesquieu dans l'*Esprit des lois* (liv. XXX, ch. XVIII), lorsqu'on a regardé les comtes comme des officiers de justice et les *ducs* comme des officiers militaires. Les uns et les autres étaient également des officiers militaires et civils. Toute la différence était que le *duc* avait sous lui plusieurs comtes, qui n'avaient point de *ducs* sous eux, comme nous l'apprend Frédégaire. » Quoi qu'il en soit, le *duc* et le comte étaient les deux premiers magistrats de chaque province; le *duc* se mêlait plus spécialement des affaires militaires et le comte des affaires civiles. Dans la suite, ce fut un évêque qu'on donna au *duc* pour le soulager de l'administration civile, et le comte fut chargé de le seconder dans les affaires militaires.

Les *ducs* et les comtes des provinces portaient l'épée comme symbole du droit de vie et de mort qu'ils exerçaient. Ils faisaient la grande police dans leur gouvernement; ils étaient les juges des Romains et des barbares, des soldats et des provinciaux, mais ils ne jugeaient les provinciaux que par appel des juges ordinaires, surtout en matière civile.

Une province gouvernée par un *duc* ne pouvait contenir moins de dix à douze villes ou cités avec leurs châteaux; et chaque *duc* avait sous lui des comtes, au nombre de douze, pour le seconder dans le gouvernement général de la province : les *ducs* étaient qualifiés d'illustres.

A la décadence des mérovingiens, les *ducs*, pour la plupart, s'étaient rendus indépendants et formaient ainsi autant de petits Etats, rivaux entre eux quelquefois, mais souvent unis pour résister à l'autorité royale. Déjà les *ducs* d'Aquitaine possédaient héréditairement tous les pays au delà de la Loire, y compris le Bourbonnais et l'Auvergne. Les *ducs* de Gascogne avaient sous leur puissance les plus belles provinces du midi occidental de la France, et l'Austrasie était devenue le patrimoine de Pépin d'Héristal, qui, jouissant déjà de l'autorité royale, prit peu après le titre de prince des Francs. La guerre que Charles Martel entreprit contre eux fit bien cesser leur tyrannie, mais n'abolit point leur droit héréditaire. Le vainqueur se borna à les remettre dans la dépendance de la couronne, dont il avait lui-même usurpé les droits. Ce ne fut que sous Charlemagne que les choses changèrent de face; ce prince comprit que, tant qu'il y aurait des seigneurs aussi puissants dans la monarchie que l'étaient les *ducs* héréditaires, son autorité serait mal affermie; aussi il leur porta de terribles coups. Il partagea son vaste empire en comtés, faisant autant de *ducs* particuliers qu'il y avait de cantons dans chaque duché; politique aussi habile que simple, qui diminua singulièrement la puissance de chaque *duc*.

Mais ce qui était arrivé sur la fin de la première race de nos rois se reproduisit encore sur la fin de la seconde, et les *ducs*, affaiblis sous Charlemagne, se rétablirent sous ses successeurs. Leur puissance devint telle que, non-seulement ils rivalisèrent d'autorité avec les rois de France, mais qu'ils se rendirent encore maîtres de leur élection au trône. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, en 877, ne fit donc que sanctionner une révolution déjà accomplie. Par ce capitulaire, Charles le Chauve autorisa, sous certaines conditions, la transmission héréditaire des comtés, consacrant ainsi légalement une aliénation du pouvoir royal qu'il avait déjà consentie en faveur de plusieurs gouvernements de province. Les offices de *duc* et de comte devinrent par là de véritables fiefs, qui eurent sous leur mouvance les anciens fiefs territoriaux compris dans le ressort de leur juridiction. Parmi les gouvernements rendus héréditaires par Charles le Chauve et qui restèrent toujours au premier rang, on trouve les comtés de Vermandois, de Toulouse, de Flandre, et les duchés de France et de Bourgogne. Le duché d'Aquitaine jouit plus tard de ce privilége; quant à celui de Normandie, il n'existait pas encore. L'ordre féodal acheva de s'établir pendant les troubles intérieurs qui amenèrent la déposition de Charles le Simple et précipitèrent la ruine de la race carlovingienne.

« La révolution capétienne, dit M. Guizot, présente un caractère tout particulier. Depuis la mort de Charlemagne, la féodalité avait conquis la société; en se faisant appeler roi, un de ses principaux membres s'en déclara le chef; il acquérait par là, dans le présent, une dignité plutôt qu'un pouvoir. La république féodale n'était menacée que dans l'avenir, et à coup sûr elle ne s'en doutait pas. Nulle révolution n'a été plus insignifiante quand elle s'est faite ni plus grande en résultats. »